



Déclaration de fonction dirigeante élevée

Déclarant

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Date de naissance :

N° AVS :

Entreprise et point de vente

Raison sociale :

Adresse de l'entreprise :

Enseigne du point de vente :

Adresse du point de vente:

Cocher ce qui convient

Je suis : propriétaire
 associé
 directeur
 gérant
 autre (à préciser) :

Je suis franchisé: non oui (veuillez joindre votre contrat de franchise)

Montant du salaire mensuel (brut):CHF / Taux d'activité:%

Je remplis toutes les conditions posées ci-dessous :

- J'ai un pouvoir de décision important ou suis en mesure d'influencer fortement les décisions de portée majeure (concernant notamment la structure, la marche des affaires et le développement d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise).
- J'ai le pouvoir d'engager et de licencier du personnel, de définir le montant du salaire des employés et de gérer le personnel et d'attribuer des tâches aux employés.
- J'assume un risque économique en cas de déficit d'exploitation.
- Je choisis librement les marchandises et les fournisseurs.
- J'ai libre accès aux comptes de l'entreprise.
- Je choisis librement mes horaires et peux quitter en tout temps le lieu de travail.
- Je choisis librement la durée et la période de mes vacances.

Par ma signature, j'atteste que TOUS les éléments que j'ai indiqués dans ce formulaire sont la stricte expression de la vérité.

J'invite, en conséquence, l'autorité à constater que je suis un travailleur exerçant une fonction dirigeante élevée.

Date Signature du déclarant :

Nom et prénom(s) d'une autre personne engageant valablement l'entreprise (sauf si le déclarant est titulaire d'un droit de signature individuelle selon le RC) :

Madame/Monsieur.....

Date Signature

Veuillez joindre l'extrait **original** du registre du commerce concernant l'entreprise.

Le déclarant et l'entreprise sont solidairement tenus d'annoncer immédiatement, au service de police de commerce et de lutte contre le travail au noir, les changements des faits annoncés dans ce document.

Un préavis peut être demandé au service de l'inspection du travail.

Information importante

Le présent document est un titre au sens de l'art. 110 chiffre 4 du Code pénal suisse (CPS).

Un faux dans les titres constitue une infraction pénale passible d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 251 CPS).

Extrait du Code pénal suisse:

Titre 11 Faux dans les titres

Art. 251

- 1. Celui qui, dans le dessein de porter atteinte aux intérêts pécuniaires ou aux droits d'autrui, ou de se procurer ou de procurer à un tiers un avantage illicite, aura créé un titre faux, falsifié un titre, abusé de la signature ou de la marque à la main réelles d'autrui pour fabriquer un titre supposé, ou constaté ou fait constater faussement dans un titre, un fait ayant une portée juridique, ou aura, pour tromper autrui, fait usage d'un tel titre, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.*
- 2. Dans les cas de très peu de gravité, le juge pourra prononcer une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire.*